

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1904.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1904 s'élève à	fr. 169,303,293 »
Les crédits alloués par le Budget de 1903 montent à	163,157,850 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 4,145,443 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1904	fr. 167,883,293 »
— 1903	163,542,850 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 4,340,443 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1904	fr. 1,420,000 »
— 1903	1,613,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 193,000 »
Soit en plus.	fr. 4,145,443 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

TABLEAU DU BUDGET.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1904.	fr. 139,750 »
— alloué pour 1903.	135,800 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 3,950 »

provenant de deux transferts, l'un de 1,600 francs de l'article 7, l'autre de 2,350 francs de l'article 17.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

SECTION 1^{re}. — Services communs.

ART. 7. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit demandé pour 1904	fr.	594,140	»
— alloué pour 1903		595,640	»
		<hr/>	
	DIMINUTION.	fr.	1,500 »

Les charges de l'article 7 sont allégées, pour 1904, d'une
dépense de fr. 1,600 »
transférée à l'article 2.

Par contre, les dépenses qu'il doit supporter
sont augmentées d'une somme de 100 »
du chef de l'application des dispositions régle-
mentaires en matière d'avancement.

		<hr/>	
	DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	1,500 »
		<hr/>	

ART. 8. — Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.

Crédit demandé pour 1904	fr.	162,267	»
— alloué pour 1903		154,217	»
		<hr/>	
	AUGMENTATION.	fr.	8,050 »

justifiée par la nécessité d'accorder des augmentations de
salaires.

La dépense supplémentaire est évaluée à . fr. 10,545 »

Mais, une partie des charges supportées précé-
demment par le présent article étant transférée
à l'article 18, ci 2,495 »

le crédit de l'article 8 ne doit être augmenté que de . . . fr.	8,050	»
	<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	885,445	»
— alloué pour 1903		885,945	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	500	»

résultant d'un transfert à l'article 16.

SECTION 2. — Voies et travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	2,513,250	»
— alloué pour 1903.		2,504,450	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	8,800	»

occasionnée par des extensions et des modifications de cadres reconnues indispensables, ainsi que par l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement.

ART. 14. — *Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	7,628,187	»
— alloué pour 1903.		7,588,227	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	39,960	»

résultant d'extensions et de modifications de cadres nécessitées par les besoins du service.

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	6,302,300	»
— alloué pour 1903.		6,300,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	2,300	»

résultant d'un transfert de l'article 16.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway.* (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire.)

Crédit demandé pour 1904.	fr.	41,659,003	»
— alloué pour 1903.		41,545,825	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	115,178	»

L'article 16 supportera à partir de 1904 une charge entièrement nouvelle de fr. 120,101 »
à laquelle il y a lieu d'ajouter les transferts ci-après :

De l'article 9.	500	»	
— 21.	100	»	
— 25.	500	»	
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	121,201	»

Par contre, les anciennes dépenses à imputer sur ce crédit seront réduites de 6,023 »
par suite de deux transferts, l'un de 2,300 francs à l'article 15, l'autre de 3,723 francs à l'article 36.

Reste en augmentation	fr.	115,178	»
---------------------------------	-----	---------	---

Cette augmentation est nécessitée par l'extension du railway et l'accroissement du nombre des bâtiments et dépendances, ouvrages d'art, etc.

SECTION 3. — *Traction et matériel.*

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	2,454,919	»
— alloué pour 1903.		2,430,079	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	24,840	»

résultant d'extensions et de modifications de cadres nécessitées par les besoins du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Salaires des agrées et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	23,389,768	»
— alloué pour 1903		22,362,940	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,026,828	»

due aux causes suivantes :

- a) Renforcement du personnel des machinistes et des chauffeurs par suite de la création de trains nouveaux nécessités par le développement du trafic;
- b) Augmentation du nombre des agents chargés de l'entretien du matériel de traction et de transport, dont l'effectif s'est accru;
- c) Augmentation du personnel du service de l'éclairage;
- d) Amélioration de la position des ouvriers passés au service de l'Etat par suite de la reprise de lignes concédées.

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	1,215,340	»
— alloué pour 1903.		1,162,478	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	52,862	»

résultant de l'accroissement du nombre des trains.

ART 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	18,849,175	»
— alloué pour 1903.		17,275,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,574,175	»

résultant de l'accroissement de consommation par suite de la création de nouveaux trains nécessités par le développement du trafic.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	23,583,615	»
— alloué pour 1903		23,363,760	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	219,855	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 21 aura à supporter en 1904 des dépenses nouvelles à concurrence de fr. 257,090 »
et résultant :

a) D'un transfert de l'article 18	fr.	650	»
b) Pour le surplus, de renfort de personnel et d'augmentations de salaires		256,460	»
TOTAL.		257,090	»

Par contre, cet article sera allégé d'une charge de fr. 37,235 »
transférée aux articles 16, 17 et 56.

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 219,855 »

SECTION 4. — Transports.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	15,510,490	»
— alloué pour 1903.		15,033,670	»
AUGMENTATION.		fr.	276,820

due aux causes suivantes :

- a) Accroissement du personnel des chefs-gardes et des gardes par suite de la mise en marche de trains nouveaux nécessités par l'augmentation du trafic ;
- b) Création de la gare d'Anvers (Kiel) en vue de faire face au trafic des nouveaux quais d'Anvers (Sud) ;
- c) Renforts de personnel dans certaines stations ;
- d) Application des dispositions réglementaires en matière d'avancement, etc.

ART. 23. — *Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers.
Camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	12,598,621	»
— alloué pour 1903.		12,448,235	»
AUGMENTATION.		fr.	150,386

due aux causes suivantes :

- a) Mise en exploitation de la nouvelle gare d'Anvers (Kiel), etc. ;
- b) Renfort de personnel et augmentations de salaires ;
- c) Augmentation de charge pour le camionnage par suite de l'accroissement du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — *Primes de régularité.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	657,121	»
— alloué pour 1903		645,779	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	11,342	»

nécessitée par la création de nouveaux trains.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	3,745,040	»
— alloué pour 1903.		3,745,540	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	500	»

résultant d'un transfert à l'article 16.

ART. 27. — *Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	2,000,000	»
— alloué pour 1903.		1,800,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	200,000	»

L'insuffisance de l'ancien chiffre du crédit est constatée par les faits se rapportant aux exercices précédents.

SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	2,276,762	»
— alloué pour 1903.		2,272,362	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,400	»

occasionnée par des extensions de cadres reconnues indispensables, ainsi que par l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

SECTION 1^{re}. — Services communs.ART. 31. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	155,240	»
— alloué pour 1903		149,740	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	5,500	»

résultant de modifications de cadres reconnues nécessaires.

ART. 32. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	209,412	»
— alloué pour 1903		198,029	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	11,383	»
Charges transférées des articles 18 et 42		2,250	»
		<hr/>	
Augmentation réelle	fr.	9,133	»

destinée à des extensions de personnel justifiées par les besoins croissants du service.

SECTION 2. — Postes.

ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	6,124,503	»
— alloué pour 1903		5,984,670	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	139,633	»

due aux causes suivantes :

- a) Renforts de personnel nécessités par le développement du trafic et par la création de bureaux ;
- b) Transformations d'emplois et promotions réglementaires ;
- c) Relèvement de la classe de certains bureaux des postes, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	6,980,650	»
— alloué pour 1903.		6,709,874	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	270,756	»

résultant des extensions et des modifications de cadres nécessitées par l'accroissement du service, ainsi que de l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement, etc.

ART. 36. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	350,000	»
— alloué pour 1903		360,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

résultant d'économies réalisées sur certains marchés et de la suppression de plusieurs services devenus inutiles, notamment par suite de la mise en exploitation de chemins de fer vicinaux.

SECTION 5. — *Télégraphes et téléphones.*ART. 41. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	4,842,950	»
— alloué pour 1903.		4,767,325	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	75,625	»
Charges transférées des articles 34 et 42		8,675	»
		<hr/>	
Augmentation réelle.	fr.	66,950	»

nécessitée par les modifications des cadres du personnel que comporte le développement du trafic, par l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement, etc.

ART. 42. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	1,576,027	»
— alloué pour 1903.		1,565,003	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	11,024	»

résultant d'extensions et de modifications de cadres nécessitées par les besoins du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 43 — *Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.*
(Y compris une charge temporaire de 6,000 francs.)

Crédit demandé pour 1904	fr.	841,500	»
— alloué pour 1903		857,500	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	16,000	»

La charge temporaire de 22,000 francs inscrite au Budget de 1903 du chef de la remise en état de l'immeuble occupé précédemment par le bureau central des téléphones de Bruxelles, vient à disparaître et est remplacée par une charge temporaire de 6,000 francs du chef de la remise en état de l'immeuble occupé par le bureau central des téléphones de Gand.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	1,499,161	»
— alloué pour 1903.		1,482,411	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	16,750	»

nécessité par des renforts de personnel reconnus indispensables.

ART. 48. — *Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	523,052	»
— alloué pour 1903		520,452	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,600	»

sollicitée en vue d'améliorer la position de certains agents.

CHAPITRE VIII.

SECOURS.

ART. 55. — *Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	86,000	»
— alloué pour 1903		81,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,500	»

nécessité par l'accroissement du nombre des personnes à secourir.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.

ART. 56. — *Subside.*

Crédit demandé pour 1904	fr.	910,788	»
— alloué pour 1903		799,210	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	111,578	»

Ce chiffre comprend les transferts ci-après :

De l'article 14	fr.	14,491	»
— 16		3,723	»
— 18		31,073	»
— 21		29,249	»
— 23		16,317	»
— 34		100	»
— 42		1,025	»
		<hr/>	
Soit au total.	fr.	95,978	»
		<hr/>	
Augmentation réelle.	fr.	15,600	»

proportionnelle à l'accroissement de l'effectif des ouvriers.

CHAPITRE X.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 57. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	20,000	»
— alloué pour 1903.		18,150	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,850	»

L'insuffisance du chiffre ancien du crédit est constatée par les faits ayant rapport aux exercices précédents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

ART. 58. — *Marine.* — *Construction d'un paquebot pour la ligne Ostende-Douvres, de bateaux-pilotes, etc.*

Crédit demandé : 1,420,000 francs.

Comprenant les dépenses ci-après :

<i>A.</i> Complément du crédit affecté à l'acquisition d'un paquebot destiné à la ligne Ostende-Douvres fr.	1,100,000 »
(La première moitié de la dépense a été portée à l'article 58 du Budget de 1903.)	
<i>B.</i> Complément du crédit affecté à la construction d'un bateau-pilote pour les bouches de l'Escaut	60,000 »
(Il s'agit du solde de la dépense dont la première partie a été portée à l'article 58 du Budget de 1903.)	
<i>C.</i> Installation à bord de l'avis <i>Ville d'Anvers</i> des nouvelles chaudières pour l'acquisition desquelles un crédit a été porté à l'article 58 du Budget de 1903.	15,000 »
<i>D.</i> Construction d'un bateau-pilote destiné à remplacer le cutter n° 2 d'Ostende, qui sera mis hors de service en 1905 pour cause de vétusté	65,000 »
<i>E.</i> Renouvellement de huit générateurs et de deux cheminées à la malle <i>Léopold II</i>	180,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>1,420,000 »</u>

ARTICLE 2 DU PROJET DE LOI.

Cette disposition n'innove rien en fait : depuis plusieurs années, dans le but de hâter le paiement des indemnités de secours, toujours d'une urgence extrême, le Département des Chemins de fer autorise ses comptables à en faire l'avance aux ayants droit, sauf régularisation ultérieure. Simple, expéditive et d'ailleurs sans inconvénient quant au contrôle de la Cour des Comptes, cette procédure s'écarte cependant des dispositions de la loi sur la comptabilité de l'État. La Cour des Comptes en a fait l'observation, et c'est afin de déférer à son désir que le Gouvernement propose de consacrer la pratique en vigueur par une disposition explicite de la loi budgétaire annuelle.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1904 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cent soixante sept millions huit cent quatre-vingt-trois mille deux cent nonante-cinq francs . fr. 167,885,295 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million quatre cent vingt mille francs . . . 1,420,000 »

Soit ensemble à la somme de cent soixante-neuf millions trois cent trois mille deux cent nonante-cinq francs . fr. 169,305,295 » conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op voorstel van Onzen Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien en van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1904 is vastgesteld :

1° Voor degewone uitgaven, op de som van honderd zeven en zestig millioen acht honderd drie en tachtig duizend twee honderd vijf en negentig frank . fr. 167,885,295 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van een millioen vier honderd twintig duizend frank . . 1,420,000 »

Tezamen, op de som van honderd negen en zestig millioen drie honderd drie duizend twee honderd vijf en negentig frank . . fr. 169,305,295 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

De Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien wordt gemachtigd om bij

par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours qui seront alloués sur le présent Budget aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

voorbaat te doen uitbetalen ten laste der Kas van Staatsrekenplichtigen, onder behoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15^{en} Mei 1846, de hulpelden welke, ter aanrekening van deze begrooting, verlcend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevallen of aan dezer rechthebbenden.

Donné à Laeken, le 10 octobre 1903.

Gegeven te Laken, den 10^{en} October 1903.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Posterijen en Telegrafien,*

J. LIEBAERT.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1904.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	159,750 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150 »	306,380 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	84,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION I^{er}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	594,140 »	
8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers	162,267 »	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	885,445 »	
10	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	82,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles	150,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1904.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	139,750	
3	Reis- en verblijfkosten van den Minister, de ambtenaren en beambten van het Hoofdbeheer	4,500	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders en dienstlieden.	27,150	506,380
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven	60,000	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	54,000	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	594,140	
8	Werkloon van de hulpbeambten, aangestelden en werklieden	162,267	
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden enz.	885,445	
10	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkas voor van den Grand Central belge overgenomen ambtenaren en beambten	82,000	
11	Buitengewone hulp aan de werklieden, die, ten gevolge van familie-ongelukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeeren, en, bij overlijden, aan hunne familie	150,000	
12	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale vergaderingen; spoorwegcongres	14,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Voles et travaux.			
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,515,250	»
14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route	7,628,187	»
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	6,502,500	»
16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)	11,659,005	»
SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,454,919	»
18	Salaires des agréés et des ouvriers	25,589,768	»
19	Primes d'économie et de régularité	1,215,540	»
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	18,849,175	»
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	25,585,615	»
SECTION 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	15,510,490	»
25	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	12,598,621	»
24	Primes de régularité	657,121	»
25	Frais d'exploitation	5,745,040	»
26	Publicité commerciale	261,567	»
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	2,000,000	»
28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	5,000	»
		156,509,811	»

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
15	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,513,250 »	
14	Werkloon van de aangestelden en van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	7,628,187 »	
15	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	6,502,300 »	
16	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerk en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1 miljoen frank, kunnenis bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de buitengewone Begrooting.)	11,659,005 »	
AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.			
17	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,454,019 »	
18	Werkloon van de aangestelden en werklieden	25,589,768 »	156,509,811 »
19	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	1,215,340 »	
20	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	18,849,175 »	
21	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	25,583,615 »	
AFDEELING 4. — Vervoer.			
22	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	15,310,490 »	
23	Werkloon van de aangestelden, tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden	12,598,621 »	
24	Regelmatigheidspremiën	657,121 »	
25	Exploitatiekosten	5,745,040 »	
26	Adverteerkosten	261,567 »	
27	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover.	2,000,000 »	
28	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen	5,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,276,762 »	
30	Salaires des auxiliaires et des ouvriers	171,801 .	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	155,240 »	
52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	209,412 »	
53	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	530,000 .	
SECTION 2. — Postes.			
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	6,124,505 »	
55	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	6,980,650 .	
56	Transport des dépêches	350,000 .	
57	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	120,000 »	22,880,992
58	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	10,000 .	
59	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,277,180 »	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne .	3,250 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 3. — Heffing der ontvangsten. — Toezichtdiensten.			
29	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,270,762	»
30	Werkloon van de hulpbeambten en werklieden	171,801	»
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEPHOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
31	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	155,240	»
32	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	209,412	»
33	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz.	350,000	»
AFDEELING 2. — Posterijen.			
54	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	6,124,305	»
55	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	6,980,650	»
36	Vervoer van de postpakketten	350,000	»
37	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premiën voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (Onbepaald krediet.)	120,000	22,889,992
38	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (Onbepaald krediet.)	10,000	»
39	Materieel, kantoorbehoefden, huur- en bureelkosten; vergoedingen des voorkomend te verleenen aan weduwen, kinderen of familiën van in dienst verongelukte bedienden.	1,277,180	»
40	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern.	3,250	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,842,950 »	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,576,027 »	
43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. (<i>Y compris une charge temporaire de 6,000 francs.</i>)	841,500 »	
44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.).	9,000 »	
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	2,500 »	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	60,000 »	
	(Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)		
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,490,161 »	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	523,052 »	
49	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	2,522,000 »	6,952,324 .
50	Subsides.	99,735 »	
51	Traction et matériel	2,508,376 »	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	153,000 »	153,000 .

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.			
41	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	4,842,950 »	
42	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	1,576,027 »	
45	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benodigdheden. (Met inbegrip van eenen tijdelijken last van 6,000 frank)	841,500 »	
44	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz)	9,000 »	
45	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	2,500 »	
46	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraafkabels	60,000 »	
(De kredieten, opgenomen in artikelen 45 en 46, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)			
HOOFDSTUK IV.			
ZEEWEZEN.			
47	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,499,161 »	
48	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	525,052 »	
49	Uitkeeringen. (Onbepaald krediet).	2,522,000 »	6,952,524 »
50	Toelagen	99,735 »	
51	Trekdienst en materieel	2,508,576 »	
HOOFDSTUK V.			
GEMEENSCHAPPELIJK COMITEIT VAN WETGEVING.			
52	Zitpenningen der leden en bijkosten	5,000 »	5,000 »
HOOFDSTUK VI.			
WACHTGELDEN.			
53	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	153,000 »	153,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	50,000 *	50,000 *
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	86,000 *	86 000' *
CHAPITRE IX.			
CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.			
56	Subside	910,788 *	910,788 *
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	20,000 *	20,000 *
TOTAL . . . fr.			167,885,295 *
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
58	Marine. — Construction d'un paquebot pour la ligne Ostende-Douvres, de bateaux-pilotes, etc.	1,420,000 *	1,420,000 *
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. . fr.			169,305,295 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1903.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. LIEBAERT.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	HOOFDSTUK VII.		
	PENSIONEN.		
54	Pensioenen : uitbetaling van termijnen vervallen vóór de inschrijving in het Grootboek. (Oribepaald krediet.)	50,000 .	50,000 .
	HOOFDSTUK VIII.		
	HULPGELDEN.		
55	Hulpgelden aan de oud-beambten, op werkloonstaten betaalde oud-werklieden, aan hunne weduwen, kinderen of familiën, die in een ongelukkigen toestand verkeeren	86,000 .	86,000 .
	HOOFDSTUK IX.		
	PENSIOEN- EN HULPKAS DER WERKLIEDEN.		
56	Toelage	910,788 .	910,788 .
	HOOFDSTUK X.		
	ONVOORZIENE UITGAVEN.		
57	Onvoorziene uitgaven, niet opgenomen in de Begrooting. Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 55 vermeldde personen	20,000 .	20,000 .
	(De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 15, 17, 22, 29, 51, 54, 41 en 47 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.)		
	TOTAAL fr.		167,885,295 .
	TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.		
	HOOFDSTUK XI.		
58	Zeezezen. — Bouwen van eene pakketboot voor de lijn Oostende-Dover, van loodsbooten, enz.	1,420,000 .	1,420,000 .
	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN fr.		169,505,295 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 10^{en} October 1905.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafien,*

J. LIEBAERT.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

(96)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1904.

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE 1^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre fr.
2	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
<i>Matériel, etc.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. fr. 12,600 "
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,650 "
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'Hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses 30,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Haute surveillance. Service général. 497,450 "
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 67,750 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc. (agents d'autres administrations et personnes étrangères au service de l'État), etc. 28,940 "
<i>Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers :</i>		
8	a.	Auxiliaires, agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage 81,520 "
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 53,772 "
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son 24,712 "
	d.	Atelier de reproduction des plans 22,263 "
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 585,000 "
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc. 509,745 "
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque 190,700 "
10	"	Subside à la caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central Belge
"	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration. (Voir chapitre IX, art. 56.)
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>		
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 9,000 "
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 "
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 "	21,000 "	"	"	21,000 "	21,000 "	
159,750 "	155,800 "	3,950 "	"	155,100 "	127,245 13	
4,500 "	4,500 "	"	"	4,500 "	1,792 "	
27,130 "	27,130 "	"	"	27,130 "	27,128 54	
60,000 "	60,000 "	"	"	54,161 82	46,422 20	
54,000 "	54,000 "	"	"	47,838 18	43,558 70	
506,580 "	502,450 "	3,950 "	"	289,730 "	267,146 57	
AUGMENTATION . fr.		3,950 "				
594 140 "	595,640 "	"	1,500 "	600,600 "	605,111 51	
162,267 "	154,217 "	8,050 "	"	165,852 "	154,664 "	
885,445 "	885,945 "	"	500 "	887,500 "	887,330 68	
82,000 "	82,000 "	"	"	88,000 "	88,000 "	
"	"	"	"	"	"	
150,000 "	150,000 "	"	"	150,000 "	149,967 86	
14 000 "	14,000 "	"	"	14,468 94	10,750 35	
1,887,852 "	1,881,802 "	8,050 "	2,000 "	1,906,420 94	1,894,124 18	
AUGMENTATION. . . fr.		6,050 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
15	a.	Direction centrale du service. fr. 525,648 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 1,964,077 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 225,525 »
14		Salaires des agréés et des agents de surveillance et de la police de la route (agréés, surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 5,563,357 »
	b.	— de rails et accessoires 1,758,250 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 980,715 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
16	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.) 6,405,844 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 5,795,259 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 199,900 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 260,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,513,250	2,504,450	8,800	•	2,400,200	2,432,835 10	
7,628,187	7,588,227	39,960	•	7,552,255	7,556,650	
6,302,300	6,300,000	2,300	•	6,185,760	6,951,678 10	
11,659,003	11,543,825	115,178	•	11,357,546	11,987,117 06	
28,102,740	27,956,502	166,238	•	27,594,770	28,028,278 26	
AUGMENTATION. . fr.		166,238				

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 393,765 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,214,766 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 345,090 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 165,780 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 155,518 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 12,587,251 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 4,460,956 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 86,730 »
	d.	Agents en service général agréés (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 6,254,831 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible des matières de graissage et du gaz d'éclairage. 568,552 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 585,451 »
	c.	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage 45,487 »
	d.	Primes de parcours pour les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 16,050 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 17,785,175 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 1,066,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 12,451,800 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 7,571,804 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaitres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 1,280,011 »
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 2,500,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,454,919	2,450,079	24,840	•	2,425,929	2,558,284 98	
25,589,768	25,562,940	1,026,828	»	22,020,000	21,849,775 50	
1,215,540	1,162,478	53,062	•	1,169,859	1,077,548 02	
18,840,175	17,275,000	1,574,175	•	18,126,694 40	23,915,836 25	
25,585,615	25,565,760	219,855	•	25,226,900	25,610,516 46	
69,492,817	66,594,257	2,898,560	•	66,967,562 40	73,009,759 01	
AUGMENTATION. . fr.		2,898,560				

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,151,778 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. 6,876,866 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 6,627,181 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, dé couchers des gardes, etc. 674,665 »
<i>Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 7,162,645 »
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 5,555,976 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 1,900,000 »
<i>Primes de régularité :</i>		
24	a.	Pour encourager la marche régulière des convois 612,555 »
	b.	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 44,786 »
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 2,478,500 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 1,266,540 »
26	°	Publicité commerciale »
<i>Pertes et avaries; Indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
27	a.	Sur le chemin de fer 1,990,000 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
28	°	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons »
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,510,400	15,035,670	276,820	•	14,794,515	14,281,484 57	
12,598,621	12,448,235	150,386	•	12,081,861	11,720,825 47	
657,121	645,779	11,342	•	609,235	580,371 14	
5,745,040	5,745,540	•	500	5,745,540	5,727,558 24	
261,567	261,567	•	•	275,642 96	254 510 45	
2,000,000	1,800,000	200,000	•	4,548,115	2,752,150 55	
5,000	5,000	•	•	5,000	4,999 58	
54,577,850	53,959,791	658,548	500	56,057,704 96	55,550,908 60	
AUGMENTATION. . . fr.		658,048				

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
20	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 828,500 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Recolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,569,967 »
	c.	Dépôt du timbre 24,185 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 54,110 »
<i>Salaires des auxiliaires et des ouvriers :</i>		
30	a.	Auxiliaires, huissiers, messagers, concierges, classurs et gens de service 151,555 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 20,446 »
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Perception des recettes et contrôles
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,276,762	2,272,362	4,400	"	2,269,202	2,450,661 06	
171,801	171,801	"	"	169,161	165,624 99	
2,448,565	2,444,165	4,400	"	2,438,365	2,594,286 05	
AUGMENTATION. . fr.		4,400 "				
1,887,852	1,881,802	6,050	"	1,906,420 94	1,894,124 18	
28,102,740	27,956,502	166,258	"	27,594,770	28,028,273 26	
69,492,817	66,594,257	2,898,560	"	66,967,562 40	75,009,759 01	
54,577,859	53,959,791	658,018	"	56,057,704 96	55,550,908 60	
2,448,565	2,444,165	4,400	"	2,438,365	2,594,286 05	
156,500,811	152,706,515	5,715,296	"	151,964,021 50	158,857,556 10	
AUGMENTATION. . fr.		5,715,296 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
51	a.	Service spécial des bâtiments 78,905 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 17,250 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 57,085 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
52	a.	Service spécial des bâtiments 26,972 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 62,188 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 76,560 »
	d.	Atelier d'autographie 4,625 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central 59,267 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc. :</i>		
53	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures 8,000 »
	b.	Éclairage et chauffage 72,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers 55,000 »
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage 15,000 »
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques 156,000 »
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses 24,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
34	a.	Direction centrale et services provinciaux 861,572 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 5,262,731 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>		
35	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs, facteurs-trieurs, etc.) 544,050 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 5,090,914 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,964,690 »
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 1,453,056 »
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, route-leu et écreuses. 147,920 »
A REPORTER. . . . fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
155,240 »	149,740 »	5,500 »	»	128,840 »	142,666 10	
209,412 »	198,029 »	11,585 »	»	188,550 »	185,965 62	
550,000 »	550,000 »	»	»	505,000 »	516,000 »	
692,652 »	677,769 »	14,883 »	»	622,590 »	642,029 72	
AUGMENTATION. . . fr.		14,885 »				
6,124,505 »	5,984,670 »	159,635 »	»	5,822,545 »	5,655,634 55	
6,980,650 »	6,709,874 »	270,756 »	»	6,460,620 »	6,267,155 99	
13,104,955 »	12,694,544 »	410,389 »	»	12,282,965 »	11,902,790 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services alluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations.	fr. 270,677 »
36	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus.	56,288 »
	c.	Transport des dépêches par des piétons	6,610 »
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 »
37	»	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
58	•	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel, etc. :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	195,210 »
	b.	Chauffage et éclairage	107,955 »
	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; menues dépenses; armement des facteurs ruraux; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.	262,462 »
59	d.	Loyers, frais de régie	671,955 »
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	41,600 »
40	•	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	628,890 »
	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	5,042,955 »
41	c.	Bureaux centraux téléphoniques	675,020 »
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	240,000 »
	e.	Primes téléphoniques	41,500 »
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	214,585 »
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	61,069 »
	b.	Services d'exécution	750,228 »
42	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	694,250 »
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	81,500 »
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	100,500 »
	b.	Éclairage et chauffage	74,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier. (<i>Y compris une charge temporaire de 6,000 francs.</i>)	41,000 »
45	d.	Entretien des lignes et des appareils.	375,000 »
	e.	Objets de consommation; menues dépenses	41,000 »
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	210,000 »
44	»	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
45	»	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
46	»	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 45 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,104,055	12,604,544	410,589	"	12,282,005	11,002,700 54	
550,000	560,000	"	10,000	521,655	505,557 58	
120,000	120,000	"	"	120,000	116,500 "	
10,000	10,000	"	"	10,000	8,854 65	
1,277,180	1,277,180	"	"	1,205,180	1,240,971 47	
5,250	5,250	"	"	5,250	2,805 "	
14,865,565	14,464,974	410,589	10,000	15,941,050	15,577,540 04	
AUGMENTATION. . . fr.		400,589 "				
4,842,950	4,767,325	75,625	"	4,568,055	4,589,624 85	
1,576,927	1,565,005	11,924	"	1,559,065	1,478,672 70	
841,500	857,500	"	16,000	855,500	758,745 75	
9,000	9,000	"	"	9,000	"	
2,500	2,500	"	"	2,000	1,675 27	
60,000	60,000	"	"	60,000	15,554 95	
7,531,977	7,261,528	86,649	16,000	7,054,498	6,644,271 48	
AUGMENTATION. . . fr.		70,649 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 705,285 »
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 550,456 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousles; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités d'agents non salariés :</i>		
48	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Credit non limitatif.</i>)
50	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 2,100,412 »
51	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 387,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 19,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
692,652 »	677,769 »	14,885 »	»	622,390 »	642,629 72	
14,865,365 »	14,464,974 »	400,389 »	»	15,941,030 »	15,577,549 04	
7,551,977 »	7,261,528 »	70,649 »	»	7,034,498 »	6,644,271 48	
22,889,992 »	22,404,071 »	485,921 »	»	21,597,918 »	20,864,450 24	
AUGMENTATION . . . fr.		485,921 »				
1,499,161 »	1,482,411 »	16,750 »	»	1,469,911 »	1,464,620 79	
325,052 »	320,452 »	2,600 »	»	320,452 »	309,147 06	
2,522,000 »	2,522,000 »	»	»	2,522,000 »	2,613,055 40	
99,755 »	99,755 »	»	»	99,755 »	99,755 »	
2,508,576 »	2,508,576 »	»	»	2,538,576 »	3,094,745 95	
6,952,524 »	6,932,974 »	19,550 »	»	6,930,474 »	7,581,304 18	
AUGMENTATION . . . fr.		19,550 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	°	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	°	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité.
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	°	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre (<i>Crédit non limitatif</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	°	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII fr.
CHAPITRE IX.		
SUBSIDE A LA CAISSE DE RETRAITE ET DE SECOURS DES OUVRIERS.		
56	}	a. Chemins de fer fr. 885,055 °
		b. Postes 1,016 °
		c. Télégraphes 22,451 °
		d. Marine 2,368 °
		TOTAL DU CHAPITRE IX fr.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
57	°	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 15, 17, 22, 29, 31, 54, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
58	°	Marine. Construction d'un paquebot pour la ligne Ostende-Douvres, de bateaux-pilotes, etc
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	2,495 »	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	2,495 »	
155,000 »	155,000 »	»	»	199,700 75	147,000 »	
155,000 »	155,000 »	»	»	199,700 75	147,000 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	44,256 68	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	44,256 68	
86,000 »	81,500 »	4,500 »	»	72,100 »	69,000 »	
86,000 »	81,500 »	4,500 »	»	72,100 »	69,000 »	
AUGMENTATION. . . fr.		4,500 »				
910,788 »	799,210 »	111,578 »	»	824,749 »	208,465 »	
910,788 »	799,210 »	111,578 »	»	824,749 »	208,465 »	
AUGMENTATION. . . fr.		111,578 »				
20,000 »	18,150 »	1,850 »	»	31,092 65	17,752 79	
20,000 »	18,150 »	1,850 »	»	31,092 65	17,752 79	
AUGMENTATION. . . fr.		1,850 »				
1,420,000 »	1,615,000 »	»	195,000 »	65,000 »	324,486 26	
1,420,000 »	1,615,000 »	»	195,000 »	65,000 »	324,486 26	
DIMINUTION . . . fr.		195,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemin de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation.
VI.	Traitements de disponibilité.
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers
X.	Dépenses imprévues.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Marine
TOTAL du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
306,580 »	502,450 »	3,950 »	»	289,750 »	267,146 57	
136,509,811 »	152,790,515 »	3,713,296 »	»	134,064,621 30	138,857,356 10	
22,889,992 »	22,404,071 »	485,921 »	»	21,597,918 »	20,864,450 24	
6,952,524 »	6,952,974 »	19,550 »	»	6,950,474 »	7,581,304 18	
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	2,405 »	
153,000 »	153,000 »	»	»	199,700 75	147,000 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	44,256 68	
86,000 »	81,500 »	4,500 »	»	72,100 »	69,000 »	
910,788 »	799,210 »	111,578 »	»	824,749 »	208,465 »	
20,000 »	18,150 »	1,850 »	»	31,092 63	17,752 79	
1,420,000 »	1,615,000 »	»	195,000 »	65,000 »	324,486 26	
169,305,295 »	165,157,850 »	4,540,445 »	195,000 »	165,050,585 66	168,385,692 82	
AUGMENTATION. . . . fr.		4,145,445 »				

4(8)